



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-021

PUBLIÉ LE 9 FÉVRIER 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-02-08-002 - SUBDELEGATION Arrêté n°2021-007 (4 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-02-08-002

SUBDELEGATION Arrêté n°2021-007

SUBDÉLÉGATION

ARRÊTÉ N° 2021-007

La directrice du secrétariat général commun départemental,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement générale sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2020-108 du 24 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté ministériel n°20/2681/A du 22/12/2020 portant nomination de madame Sophie REYNIER dans l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directrice du secrétariat général commun de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2021-5 du 18 janvier 2021 portant délégation de signature à madame Sophie REYNIER, directrice du secrétariat général commun de la Haute-Loire en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable de l'unité opérationnelle et des centres de coûts ;
- VU** la décision d'affectation des agents concernés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée, à compter du 01/01/2021, à Mme Emilie GALLOIS-PARMENTIER, en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique du secrétariat général commun de la Haute-Loire, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie GALLOIS-PARMENTIER, la subdélégation est donnée à Mme Marie Antoinette PETIT, en qualité de coordinatrice départementale suppléante.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 8 février 2021

La Directrice du SGCD,

Sophie REYNIER



ANNEXE :
LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
148	Fonction publique	Ministère Action et Comptes Publics
216 (hors contentieux)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'intérieur
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère Action et Comptes Publics

